

archevêque. La naissance de Burchard se place forcément entre l'année 962, date probable de la mort d'Adélanie, et le mariage de Conrad avec Mathilde de France : malheureusement l'époque de ce mariage est encore incertaine. Vous le dites antérieur à 966, en vous fondant sur un acte daté du 4 des ides d'août de la 29^e année du règne de Conrad (1) ; mais la date que vous assignez à cet acte est fort contestable, et on peut tout aussi bien la reporter à l'an 969, car les années du règne de Conrad partent généralement de 940. Quoi qu'il en soit, nous avons ici une limite extrême qu'il ne nous est pas possible de dépasser : Burchard était né entre 962 et 969. Or, comme l'élection eut lieu au plus tard en 979, il en résulte qu'il avait de dix à seize ans lorsqu'il fut nommé archevêque...

Remarquez que pas un seul fait ne vient contester cette donnée.

Je ne vous suivrai pas sur le terrain, un peu poétique peut-être, où vous vous êtes placé en écrivant votre notice : chacun voit les choses à son point de vue. Je ne contesterai pas le titre de *Grand* que vous voudriez faire donner à Burchard II, de préférence à celui de *Jeune* qui lui est attribué ; mais je dois faire remarquer qu'il n'a pas été jugé aussi favorablement jadis par des écrivains en qui on ne supposera pas, je pense, un esprit de malveillance pour le clergé : l'un d'eux dit de ce prélat qu'il ne fit rien de grand, sinon qu'il mourut pour l'épiscopat (2). Cela m'amène à dire un mot de sa mort.

Suivant vous, cet événement arriva le 12 juin 1031 ; cependant plusieurs historiens le retardent jusqu'en 1032, et je crois pouvoir même fixer sa date à l'année 1033, en me fondant sur un acte du cartulaire de Savigny où Burchard II figure comme

(1) *Essai sur la souveraineté du Lyonnais*, p. 35 (*Revue du Lyonnais*, t. II, p. 383). Vous dites que cet acte est tiré du cartulaire du monastère de Romain-Moutiers, et cependant je ne l'ai pas trouvé dans l'édition de ce cartulaire que vous avez publiée en 1844, et dont vous avez bien voulu m'envoyer un exemplaire.

(2) « Hoc solum fecit nobile, quod periit pro episcopatu. » (Hug. Flav.)